



Le commissaire au terrain est maintenant obligatoire pour la D1 et la D2 pour la saison 2026 – 2027

Elle est conseillée pour la D3 et D4 et obligatoire en saison 2027-2028.

Cette présence est régie par l'article 25 de nos règlements des championnats départementaux.

Extrait de l'article 25 des règlements des championnats seniors départementaux

Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

D1 D2 : En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende dont le montant figure en Annexe 5 des Règlements Généraux (Annexe financière)

L'amende est de 50€ par match en cas de non-respect du règlement pour la D1 et D2.

Le **commissaire au terrain** (ou délégué au terrain) est un dirigeant désigné par le club recevant pour veiller au bon déroulement logistique et sécuritaire d'une rencontre de football.

Il assure la liaison entre les clubs et les officiels (arbitres)

Conditions à remplir

- Être majeur et titulaire d'une licence officielle de dirigeant pour la saison en cours.
- Ne pas être sous le coup d'une suspension et faire abstraction de son appartenance à son club lors de ses interventions.
- Ne pas cumuler cette fonction avec une autre (comme joueur ou éducateur) pendant la durée du match

Rôles et missions

Avant le match

- **Présence et signalement** : Il doit être présent au moins une heure avant le coup d'envoi, porter un signe distinctif (comme un brassard) et se tenir à disposition des officiels près de l'aire de jeu.
- **Contrôle de l'aire de jeu** : S'assurer de la conformité et de l'état du terrain (traçage, filets, drapeaux de corner, dégagement des abords).
- **Matériel** : Préparer les ballons du match et le matériel des arbitres.
- **Accueil** : Accueillir l'arbitre central et les arbitres assistants dès leur arrivée, les guider vers leur vestiaire et se mettre à leur disposition.
- **Feuille de match** : Veiller à la validation des compositions d'équipe (sur tablette numérique ou format papier) dans les délais réglementaires.

Pendant le match (Déroulement et Sécurité)

- **Identification et neutralité** : Être clairement identifiable (généralement par le port d'un brassard) et observer une neutralité absolue, sans jamais critiquer l'arbitrage.
- **Interlocuteur privilégié** : Être à l'écoute de l'arbitre.
- **Gestion de la zone technique** : Veiller à la bonne tenue des bancs de touche et s'assurer que seules les personnes autorisées y figurent.
- **Maintien de l'ordre** : Il surveille la zone neutre et la zone technique pour prévenir les incidents avec les spectateurs ou les bancs de touche.
Si s'agit de débordements contre lesquels il ne peut intervenir, il doit en aviser l'arbitre de centre qui prendra la décision d'arrêter la rencontre de manière partielle ou définitive.

Après le match (Clôture)

- **Formalités administratives** : S'assurer que la feuille de match soit correctement clôturée.
- **Sécurisation des sorties** : Organiser et sécuriser le retour des arbitres et de l'équipe visiteuse vers leurs vestiaires.